PARIS, LE 28 AVRIL 2018

UNSA DOUANES

6, rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – télédoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : http://www.unsadouanes.org
Facebook : https://www.facebook.com/UNSADouanes
Twitter : https://twitter.com/unsadouanes
Google+ : http://gplus.to/UNSADouanes
YouTube : https://www.youtube.com/user/UNSADouanes
Flickr : http://www.flickr.com/photos/unsadouanes/
Affaire suivie par : Vincent THOMAZO
Portable : 06.61.71.67.90
Mél : unsadouanes@gmail.com
Mél : vincent.thomazo@wanadoo.fr

Monsieur Rodolphe GINTZ
Directeur Général des Douanes et
Droits indirects
11, rue des deux communes
93558 MONTREUIL Cedex

Objet : Signature d'un protocole entre la Douane et la Gendarmerie

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat UNSA DOUANES a appris que vous auriez signé récemment, au nom du ministère de l'action et des comptes publics, un protocole d'accord relatif à la coopération entre la douane et la gendarmerie qui remplacerait celui de 1990.

Confirmez-vous, Monsieur le Directeur Général, avoir signé ce protocole ? Et dans ce cas, est-il possible d'en avoir communication ?

Espérant voir cette demande prise en considération,

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments dévoués.

Vincent THOMAZO
Secrétaire général UNSA DOUANES